

Fiche Action A2 : Informer, former et sensibiliser le grand public et les acteurs de droit commun aux problématiques de santé mentale.

Constats :

Les constats issus du diagnostic sont les suivants :

- Stigmatisation des questions de santé mentale
- Défaut de formation et d'information grand public sur le repérage des problématiques psychiatriques.
- Dénier ou non perception des problèmes de santé par les patients, proches et acteurs de la santé mentale
- Réticence à nommer explicitement les termes
- Vulgarisation/banalisation du langage relevant de la psychiatrie (définition et limites)
- Communication négative des médias en raison de l'appréhension des troubles psychiques uniquement (majoritairement) sous l'angle sécuritaire ou du maintien de l'ordre public
- Moyen de coordination de SISM différents en fonction des territoires (présence de CLSM)

Au niveau national le Psy Com et localement les semaines d'informations sur la santé mentale (SISM) constituent des contributions essentielles à l'information et à la sensibilisation du grand public. Toutefois, ces démarches méritent d'être confortées.

Description de l'action

Les représentations sociales faussées des problématiques de santé mentale ont un impact négatif à la fois sur l'accès au soin et leur acceptation, comme sur l'inclusion des personnes concernées. Une communication opérante vers le grand public associée à une démarche d'implication des acteurs du droit commun sera de nature à favoriser un accès précoce et plus apaisé au soin. Il s'agit donc de renforcer les actions de la SISM (semaines d'information sur la santé mentale) et de déployer les formations PSSM (premiers secours en santé mentale)

Axe A : Développer la lisibilité et les espaces ressources en santé mentale

Rappel des objectifs opérationnels

- Dé-stigmatiser via des campagnes de communication positives
- Retravailler les formes de discours (sémantiques, termes / informations explicites et détaillées)
- Informer/sensibiliser aux problématiques de santé mentale dans les écoles (ex : journalisme, sciences politiques)
- Sensibiliser le grand public à préserver sa santé mentale

Pilote(s) :

- Mutualité Française Bretagne : M. MENOT
- CLSM : M. HENRY
- GCSMS Cap santé mentale

Contributeurs :

- SISM
- Représentants des usagers
- Représentants GEM
- UNAFAM
- Représentants sanitaires psychiatriques
- Maison Associative de la Santé
- CD 35
- CLIC

Articulation politiques publiques et démarches territoriales

- Projet Régional de Santé Bretagne 2018-2022
- Schéma départemental en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- Schéma Départemental Enfance Famille (SDEF)
- Contrats Locaux de Santé des différents territoires

Etapes et calendrier de réalisation

Déclinaison	Modalité de réalisation des phasages	Référents de phasage	Calendrier	Moyens nécessaires
I. Renforcer les actions de sensibilisation notamment de la SISM	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mieux diffuser les outils d'informations nationaux existants 2. Renforcer la structuration des collectifs SISM <ol style="list-style-type: none"> a. Favoriser l'engagement des acteurs dans les collectifs SISM en invitant les institutions à dégager des temps de professionnels dédiés b. Consolider l'appui des collectifs par la MAS (maison associative de la santé) c. Mettre en place une mutualisation des outils (conventions, outils de diffusion, ...) d. Proposer (tous les deux ans) une rencontre des collectifs SISM pour un partage d'expériences, une compréhension partagée des termes, travailler les formes de discours (sémantiques, termes, informations explicites et détaillées...) 3. Définir une stratégie pour les publics à viser prioritairement (centres de formation, école de journalisme, ...) 4. Définir une stratégie commune sur les liens avec la Presse 	Conseil Locaux en Santé Mentale (CLSM)	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2020-2025 2. 2020-2025 3. 2020 4. 2020 	<p>Valoriser le temps des coordinateurs et le temps de participation des actions des professionnels</p> <p>Conforter le soutien financier à la coordination des SISM</p> <p>Conforter le soutien à la réalisation des actions de la SISM</p>
II. Soutenir le déploiement des formations "premiers secours en santé mentale"	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir une stratégie de diffusion <ul style="list-style-type: none"> o Identifier des publics prioritaires 2. Soutenir la création d'un espace ressource pour les personnes formées aux premiers secours en santé mentale 	Santé Mentale France / CLSM	2020-2025	<p>Inscrire l'action dans les plans de formation</p> <p>Envisager un soutien à l'inscription de certains publics</p>

Modalité de l'évaluation

Action	Résultat attendu	Modalité d'évaluation
Informé, former et sensibiliser le grand public et les acteurs de droit commun aux problématiques de santé mentale	<ul style="list-style-type: none"> - Elargir et cibler des publics visés par les SISM - Stabiliser les collectifs SISM sur les différents territoires - Dé-stigmatiser via des campagnes de communication positives - Diffuser le PSSM sur le département 	- Observation qualitative et quantitative des actions réalisées

Points de vigilance